

La réunion de négociation de la convention collective s'est tenue le 30 janvier 2018. Plusieurs points ont été abordés.

Le salaire minimum de branche :

La CGT a proposé une augmentation de 2% avec le Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale pour le premier coefficient cadre. En effet, les quatre premiers coefficients ont un salaire minimum en dessous du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale. Le Smic a augmenté de 1,24% et l'inflation 2017 a été de 1,2%...Enfin, un rapport de l'OFCE note que les 5% des français les plus modestes subiront une baisse de leur pouvoir d'achat en 2018, soit pas moins de 60€ par ménage. Mais que l'on se rassure, les 5 % des plus riches verront le leur augmenter de 1,6%, c'est-à-dire 1730 €. L'OFCE constate : « *à eux seuls, les 5% des ménages les plus aisés capteraient 42% des gains* » de niveau de vie à la fin de 2019.

Concernant le premier niveau cadre, nous demandons au minimum le Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale...ce que nous avons obtenu lors de la négociation des classifications...dont la mise en œuvre a été différée.

Le haut degré de solidarité :

Macif, l'organisme recommandé en complémentaire santé pour la branche, est venu débattre avec nous de l'avenant proposé sur cette question. Nous n'avons pas caché notre désappointement, l'avenant remettant en cause, selon nous, l'accord de branche que nous avons signé sur une disposition importante, les fameux 2% du degré élevé de solidarité. Nous estimons, pour notre part, que cette cotisation dont l'assiette reste la cotisation (*donc rien en plus*) doit être collecté dans toutes les entreprises...même si celles-ci n'adhèrent pas à la *Macif*. Ce n'est pas l'appréciation de cette dernière qui, avec l'avenant, ne voudrait cibler que les entreprises qui entrent dans le champ du recommandé. Pourtant, le décret sur cette question est clair. Mais voilà, ils ne savent pas faire et préfèrent donc botter en touche.

Pour autant, nous ne sommes pas au bout à cette question qui est des plus importantes, au regard des problématiques de solidarité, de mutualisation et de droits non contributifs. En effet, nous leur avons demandé une simulation sur la prise en charge de tout ou partie de cotisations des retraités à partir d'un ensemble de critères. Affaire à suivre...

Rapprochement des branches :

L'organisation patronale continue à prendre des contacts avec un ensemble de professions. Certaines semblent enthousiastes...d'autres beaucoup moins. Plusieurs pistes semblent donc se dessiner. Nous devrions en savoir plus dans les prochaines semaines. Notre seul objectif, en ce qui nous concerne, c'est la préservation de la branche et, en particulier, de l'outil qu'est l'APASEA.

Si vous souhaitez recevoir sur votre boîte personnelle les bulletins d'information, envoyez un mail à fsetud@cgt.fr avec la mention Experts auto